

# « Prenez racines ! »

UNE EXPÉRIMENTATION ARTISTIQUE À MERMOZ

## Règlement de la Pépinière urbaine

**La Pépinière Urbaine est un espace de rencontres et de partages réservé aux parrains-marraines des arbres plantés et à leurs proches, en dehors des manifestations ouvertes au public.**

### Les objectifs

- > Préparer les futurs espaces verts du quartier,
- > Prendre soin des arbres via un apprentissage autour de l'entretien des arbres,
- > Produire des légumes dans le jardin partagé et,
- > Appliquer les règles de respect de tous entre tous.

### Le règlement intérieur

- > Les mineurs qui sont parrains ou marraines sont sous la responsabilité de leur tuteur légal lorsqu'ils sont présents sur la pépinière.
- > Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas s'approcher des plantations.
- > Interdit aux véhicules motorisés.
- > Aucun bruit après 22h.
- > Toutes initiatives ou projet sur la pépinière doivent être discutées et validées par le collectif de parrains-marraines. Ceci exclus toutes initiatives individuelles.
- > La Pépinière Urbaine ne peut accueillir d'événements privés.
- > Les récoltes des plantations sont partagées de manière concertées entre les membres actifs du jardin partagé.

**Le projet reste ouvert à l'accueil de nouveaux membres. Pour toutes informations, contactez la MJC Laënnec-Mermoz :**

**04 37 90 55 90 // [secretariat@mjclaennecmermoz.fr](mailto:secretariat@mjclaennecmermoz.fr)**